

Si le premier ministre était ici, il prétendrait que j'avilissais moi-même la question. Qu'il se le tienne pour dit, s'il veut agir à sa guise, je ne serai pas le seul à mettre les pieds dans la boue; il s'y salira lui aussi.

Je proteste pour trois raisons. Premièrement, dans le domaine économique le gouvernement joue à la puce, deuxièmement, il porte des coups à la Constitution et troisièmement, il porte des coups à la Couronne. Vous êtes responsables du morcellement et de la dislocation du pays. J'aimerais que le ministre fournisse des explications. J'aperçois là-bas deux ministres.

Une voix: Trois.

M. Woolliams: Trois.

Une voix: Quatre.

M. Woolliams: D'accord, quatre. Peu importe, mais j'aimerais que le ministre réponde immédiatement à cette question-ci: êtes-vous prêt à faire analyser votre formule par d'éminents spécialistes en matière constitutionnelle, des experts chevronnés en matière politique, afin de savoir exactement à quoi vous vous engagez en rapatriant la constitution?

Une voix: Je croyais que vous le saviez!

M. Woolliams: Il y en a un par là qui dit: «Je croyais que vous le saviez». Qu'il me soit permis de répondre à sa remarque. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice est parmi nous, mais je ne vais pas m'adresser à lui. Vous savez ce que je pense. Vous savez ce qu'il a dit, mais l'honorable représentant n'est jamais à la hauteur de la tâche. Faites attention. Je sais exactement ce que vous avez dit au comité, et vous n'arrivez jamais au niveau voulu. Je ne veux pas que vous m'interrompiez, car je pourrais dire quelque chose que je regretterais.

Je le déclare au député placé derrière vous, celui qui a dit «Je pensais que vous le saviez.» Croyez-vous qu'il y a à redire à l'idée? Que cachez-vous? Je pense que vous admettez comme moi que le premier ministre n'est pas un homme versé dans les affaires constitutionnelles. Très peu comprennent entièrement les conditions qui président à la constitution. Depuis toujours, depuis les débuts de la Confédération, le comité judiciaire du Conseil privé et la Cour suprême du Canada ont interprété cette loi pour nous. Si nous la comparons à celle des États-Unis, les États-Unis ont créé un gouvernement central faible et des gouvernements étatiques forts. Le but de la Confédération était un gouvernement central fort et des gouvernements provinciaux plus faibles. Les tribunaux ont interprété la constitution canadienne de façon à rogner un peu

[M. Woolliams.]

les pouvoirs du gouvernement central, mais du moins, nous avons cette interprétation là: nous savons où nous en sommes. Mais si nous confions aux provinces le droit de modifier les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral, nous aurons détruit notre pays et créé un nouveau parlement; nous aurons créé un conseil presque égal au conseil qui siégeait d'habitude autour de M. Khrouchtchev, en ce sens que les membres en étaient tout-puissants.

A mon avis, les premiers ministres provinciaux ont fait face à leurs responsabilités, mais vous, vous avez détruit la Chambre des communes et y avez substitué les premiers ministres provinciaux qui dirigeront notre pays comme dix États balkaniques. C'est l'accusation que je porte. Je dis qu'en modifiant la constitution, vous avez donné aux provinces le pouvoir de modifier les pouvoirs octroyés au gouvernement central et avez délégué ces pouvoirs aux provinces. Telle est l'accusation, et il faudrait appeler cette formule: «Une formule de chaos constitutionnel.»

Vous demanderez: «Pourquoi les provinces n'ont-elles pas élevé la voix?» Ma foi, si les provinces sont venues pour obtenir quelque chose et ont obtenu davantage, par l'intermédiaire de leurs premiers ministres, vont-elles dire non? Cette situation devrait donc être examinée soigneusement. Si le gouvernement connaît quelque chose ou comprend quelque chose à la constitution, pourquoi la rapatrie-t-il au risque de détruire notre nation?

Je dis qu'on devrait consacrer du temps à cette question, et la requête est certainement raisonnable. La question devrait être étudiée avec soin par un comité de la Chambre des communes dont les membres seraient judicieusement choisis, et nous obtiendrions alors des réponses. Mais nous n'obtiendrions jamais les réponses des ministres qui cachent les faits et qui sont devenus, depuis qu'ils ont assumé le pouvoir, les assassins du Canada et les porteurs à l'occasion de ses funérailles.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant m'a défilé et je veux lui poser une question. Je doute qu'il soit régulier, au comité des subsides, de discuter d'une question dont le Parlement n'est pas saisi et qui n'a rien à voir avec les crédits. Mais je suppose que, puisqu'on a permis à l'honorable représentant de discuter de ce sujet, j'aurai la permission de clarifier cette question.

M. Woolliams: C'est quelque chose qui a trait à toute la nation.

L'hon. M. Pickersgill: Cela n'a rien à voir avec aucun des budgets des dépenses actuellement devant la Chambre. Il s'agit d'un projet qui n'a pas encore été déposé à la Chambre et qui ne le sera pas avant assez longtemps, comme le premier ministre l'a